

TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN 2010-2014

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence conclue en 2005, puis reconduite en 2009, le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 (TECQ II) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

2. Répartition de l'enveloppe

L'enveloppe du programme TECQ II en matière d'infrastructures de transport en commun est de 713,3 millions de dollars.

Répartition de l'enveloppe du programme TECQ 2010-2014 Transport en commun

	Aide financière	
	En M\$	En %
Gouvernement fédéral	370,0	51,9
Gouvernement du Québec	313,0	43,9
Revenus d'intérêts	30,3	4,2
TOTAL	713,3	100,0

Note : Selon le décret numéro 593-2013 du 12 juin 2013.

Pour la période 2010-2014, le ministre des Transports a déterminé l'enveloppe disponible pour les sociétés de transport en commun et les autres organismes. Cette répartition a été effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes pour l'année 2008.

Pour chacun des organismes, le ministre des Transports a déterminé l'aide financière disponible annuellement :

- le montant maximal disponible pour les sociétés de transport en commun a été réparti en proportion de l'achalandage total constaté pour chacune d'elles au cours des années 2006, 2007 et 2008, selon le tableau de l'achalandage des sociétés de transport en commun transmis par l'Association du transport urbain du Québec au ministère des Transports le 14 décembre 2009;
- pour les organismes autres que les sociétés de transport en commun, l'enveloppe disponible a été répartie en fonction de l'achalandage constaté pour chacun d'eux pour l'année 2008 et a été ajustée, le cas échéant, en fonction des arrêts de service survenus au cours de la même année;
- l'enveloppe calculée par organisme lui est réservée jusqu'à la fin du programme et est reportée d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

3. Aide financière accordée au 31 mars 2014

Au 31 mars 2014, le ministre des Transports a approuvé le versement de subventions aux municipalités totalisant 512,0 millions de dollars, soit 71,8 % de l'enveloppe allouée.

Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2014

(en dollars)

Bénéficiaire	Montant d'enveloppe confirmé	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	498 821 927	386 665 866	265 614 412	121 051 454
Réseau de transport de la Capitale	56 824 906	20 536 514	20 499 949	36 565
Réseau de transport de Longueuil	41 897 910	42 078 377	41 832 753	245 624
Société de transport de Laval	26 466 807	17 739 084	17 641 025	98 059
Société de transport de l'Outaouais	23 214 682	22 964 660	22 952 930	11 730
Société de transport de Sherbrooke	9 676 226	3 789 054	2 131 469	1 657 585
Société de transport de Saguenay	6 914 099	2 570 069	2 570 069	—
Société de transport de Lévis	4 863 907	4 743 014	4 736 138	6 876
Société de transport de Trois-Rivières	4 370 989	1 264 760	1 264 760	—
	673 051 453	502 351 399	379 243 505	123 107 894
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
CIT Laurentides	6 173 032	2 587 653	2 587 653	—
CRT Lanaudière	5 163 352	962 235	962 235	—
CIT Vallée du Richelieu	2 510 654	10 055	10 055	—
CIT Sud-Ouest	2 503 701	134 006	134 006	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	2 039 174	—	—	—
CIT Sorel-Varennes	1 583 075	219 044	219 044	—
CIT Le Richelain	1 401 175	1 539 924	1 539 924	—
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	1 120 395	1 278 951	1 278 951	—
CIT Roussillon	943 094	1 093 036	1 093 036	—
Sainte-Julie	738 139	766 704	766 704	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	538 582	311 945	311 137	808
Drummondville	398 185	44 369	37 029	7 340
CIT Haut-Saint-Laurent	343 729	—	—	—
CIT La Presqu'île	275 571	66 128	66 128	—
Granby	221 791	314 873	314 873	—
Mont-Tremblant	214 455	146 850	146 850	—
Rouyn-Noranda	150 892	—	—	—
Victoriaville	144 731	—	—	—
Rimouski	143 358	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	120 895	—	—	—

Bénéficiaire	Montant d'enveloppe confirmé	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	77 709	77 709	—
Thetford Mines	61 936	—	—	—
Val-d'Or	43 937	—	—	—
Sept-Îles	36 985	50 273	50 273	—
	26 948 547	9 668 610	9 660 462	8 148
Sous-total	700 000 000	512 020 009	388 903 967	123 116 042
Transfert TECQ I vers TECQ II	13 300 000			
TOTAL	713 300 000			